

Mediator : des victimes

SANTÉ Plainte ou pas plainte ? Au civil ou au pénal ? Les patients inquiets et les victimes présumées du médicament du laboratoire Servier, s'interrogent et se regroupent

Chaque jour, la liste des victimes présumées du Mediator s'allonge. Et tandis que Xavier Bertrand confie une mission aux professeurs Debré et Even, en région PACA, les victimes s'organisent, via l'association « PACA-Mediator » (1). « Il y a encore des gens qui ne sont pas informés et qui m'appellent parce qu'ils m'ont vu à la télé ou ont lu mon nom dans le journal. Ils sont complètement perdus, me demandent ce qu'ils doivent faire », déclare José Ré, le fondateur de l'association. Fin décembre, il témoignait dans nos colonnes. Racontait avoir pris « jusqu'à 6 comprimés par jour pendant 2 ans ». Soit deux fois plus que la prescription « normale ».

« Les gens veulent connaître la vérité sur ce médicament. Ils m'interpellent dans la rue et me disent : "Moi aussi j'en prenais qu'est-ce qu'il va m'arriver ?" Ils sont inquiets. L'association va les aider dans le montage de leurs dossiers. »

« La prochaine étape, c'est l'opération »

Pierrette a 68 ans et 8 ans de Mediator derrière elle. « En 1989, à la suite d'un infarctus j'ai pris 12 kilos en 10 jours. A ma sortie de l'hôpital



José Ré dit avoir pris « jusqu'à 6 comprimés [de Mediator] par jour pendant 2 ans ». Soit deux fois la prescription normale. Il a créé l'association PACA-Mediator. (Photo P. Lapoirie)

tal je suis allée voir une nutritionniste qui m'a prescrit le Mediator, grâce auquel j'ai effectivement perdu du poids. Deux ans après mon infarctus, on m'a décelé une fuite au niveau des deux valves cardiaques. Le cardiologue savait que je prenais du Mediator, mais il ne m'a rien dit : il ne devait pas être au courant. »

Aujourd'hui, Pierrette est surveillée de près. On l'a prévenue : « La prochaine étape, c'est l'opération ». En début de semaine der-

nière, elle a déposé une plainte au pénal pour « blessures et tromperie ».

Flodde ne sait pas encore si elle va déposer une plainte pour « tromperie ». Mais elle y pense. La jeune femme a pris du Mediator pendant 10 ans. « J'ai toujours eu des problèmes de poids et, pour moi, c'était la seule solution pour m'aider à en perdre. J'ai commencé à 17 ans, à raison de 3 comprimés par jour, jusqu'à ce que le médicament soit retiré du marché. Quand j'ai entendu parler de "l'affaire" du Mediator, je suis allée voir mon généraliste qui m'a tout de suite envoyée chez le cardiologue. Celui-là m'a rassuré, a priori je n'ai rien, mais il m'a conseillé de me faire surveiller pendant au moins 2 ans. »

« J'ai commencé à être essoufflé »

En décembre dernier, Ahmed a reçu un courrier de l'Assaps (Agence française de sécurité sanitaire).

La lettre lui rappelle qu'il a pris du Mediator entre novembre 2007 et novembre 2009 et qu'il est donc invité à « consulter son médecin traitant afin qu'il puisse rechercher tout symptôme ou signe évocateur d'une

atteinte d'une valve cardiaque ». En 2007, Ahmed avait des douleurs abdominales. Une échographie avait révélé la présence de graisse autour du foie. « Mon médecin m'a dit : "Prenez ça". Ça, c'était du Mediator. « J'ai commencé à être essoufflé, fatigué. Quand j'ai reçu mon médecin, il m'a dit que ce n'était rien. Alors j'en ai vu un deuxième à qui je n'ai pas dit que j'avais pris du Mediator. Je lui ai parlé de mes symptômes et il m'a diagnostiqué un souffle au cœur. » Ahmed a maintenant rendez-vous chez un cardiologue. Sylvie, la cinquantaine, ne se rappelle plus combien de temps elle a pris le médicament. Elle se souvient juste que c'était pour rnalgrir, car « elle est adepte des régimes ».

« Depuis quelques mois, je me sens pas bien. Je suis essoufflée, j'ai l'impression d'avoir 70 ans. Elle est allée voir son avocat, le même qu'Ahmed, pour lancer une procédure. « Il y a 3 ans, je suis allée voir mon cardiologue pour un contrôle : il m'a décelé une fuite aortique. J'y suis retournée en novembre dernier. Et là, il m'a dit : "Ah oui, c'est vrai, vous avez pris du Mediator". « Mon médecin m'en avait prescrit en 1999 pour faire baisser mon taux de triglycérides. Et j'en ai pris jusqu'en 2009 », témoigne Denise, 68 ans qui comprend mieux « pourquoi elle était toujours fatiguée, et pourquoi elle avait si mal aux muscles ». Denise va se rapprocher de l'association Mediator-PACA pour savoir ce qu'elle doit faire. « J'espère au moins que la Sécu prendra en charge d'éventuelles complications résultant de la prise du médicament ».

ISABELLE BRETTE
ibrette@nicematin.fr
Où s'adresser
Association PACA-Mediator : José Ré. Tél. : 06.34.87.09.22. 8, bd Louis-Braille, bât 5 escalier 3, 06300 Nice. L'association travaille avec des avocats. AFD (association française des diabétiques) 88, rue de La Roquette - 75544 Paris Cedex 11. Tél. : 01.40.09.24.25 ; e-mail : afd@afd.asso.fr

Question à

Milou-Daniel

DRICI

Chef de service de pharmacologie-toxicologie



(Photo Franck Fernandes)

« L'industriel propose, l'agence du médicament dispose »

Comment sont attribuées les autorisations de mise sur le marché (AMM) ? C'est très simple : pour la sortie d'un médicament, c'est l'industriel qui propose à la commission d'autorisation de mise sur le marché, une indication, avec des dosages, un résumé des caractéristiques du médicament, etc. Et l'agence du médicament, elle, dispose, c'est-à-dire qu'elle dit « oui » ou « non », ou encore « oui mais ». Mais dans tous les cas, c'est l'industriel qui décide de l'indication.



Sylvie et Ahmed ont consulté leur avocat à Cagnes pour lancer une procédure. (Photo Philippe Lambert)

DU 29 JANVIER AU 19 FEVRIER
SUR LA NEIGE EN FAMILLE



DECATHLON

A FOND LA FORME

6 magasins
à votre service :
Antibes
Cannes
Grasse,
Nice
La Trinité
Monaco